

PROFIL POUR CE DIPLÔME :

Public visé : Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Pré requis : Exigés : Projet Professionnel validé

Être titulaire d'un diplôme de niveau V ou équivalent, de préférence scientifique ou technologique.

Recommandés : Notion d'anglais à l'oral et à l'écrit

Pratique courante recommandée de l'ordinateur, des smartphones et tablettes tactiles ainsi que de leurs outils (systèmes d'exploitation, bureautique et internet). Être prêt(e) à s'investir de façon intense dans les apprentissages

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- Rendez-vous individuel possible au 03 27 21 58 58
- Dossier de demande de formation, positionnement pédagogique, tests écrits et entretien, délais d'accès : 15 jours avant la date de démarrage



OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

Être diplômé du Titre professionnel Niveau 6 (Bac + 3)

Le titre professionnel de Concepteur développeur d'applications niveau IVI (code NSF : 326t) se compose de trois activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A chaque activité type correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP)

CCP 1 – Concevoir et développer des composants d'interface utilisateur en intégrant les recommandations de sécurité

CCP 2-Concevoir et développer une application multicouche répartie en intégrant les recommandations de sécurité

CCP 3-Concevoir et développer la persistance des données en intégrant les recommandations de sécurité

1. Concevoir et développer des composants d'interface utilisateur en intégrant les recommandations de sécurité

Maquetter une application.

Développer une interface utilisateur de type desktop.

Développer des composants d'accès aux données.

Développer la partie front-end d'une interface utilisateur web.

Développer la partie back-end d'une interface utilisateur web.

2. Concevoir et développer la persistance des données en intégrant les recommandations de sécurité

Concevoir une base de données.

Mettre en place une base de données.

Développer des composants dans le langage d'une base de données.

3. Concevoir et développer une application multicouche répartie en intégrant les recommandations de sécurité

Collaborer à la gestion d'un projet informatique et à l'organisation de l'environnement de développement.

Concevoir une application.

Développer des composants métier.

Construire une application organisée en couches.

Développer une application mobile.

Préparer et exécuter les plans de tests d'une application.

Préparer et exécuter le déploiement d'une application.

PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Ce Titre Professionnel CDA permet un accès direct dans la vie active. M1805 - Études et développement informatique

Poursuite d'études possible en Manager de projet web digital, école d'ingénieurs

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34394/>



ORGANISATION DE LA FORMATION :

Méthodes et moyens pédagogiques : Formation en alternance (contrat de professionnalisation ou apprentissage)

- La formation se déroule en salle informatique en présentiel et en travaux pratiques.
- Individualisation des parcours
- Evaluations écrites et orales en cours de Formation (ECF)

Modalités d'évaluation : Examen en fin de session :

- Présentation d'un projet répondant aux CCP du titre
- Entretien avec un jury de professionnels à partir d'un dossier professionnel (DP)
- Evaluations en cours de formation (ECF)

Validation : Titre Professionnel ministère du travail de niveau VI Code : NSF : 326t

Nombre de participants : 25 participants

Durée de la formation : 624 heures sur une année scolaire

Tarif de la formation : Formation gratuite pour l'apprenti(e) et l'entreprise

- 7 658 € prise en charge par l'opérateur de compétences



Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité : Accès pour les personnes à mobilité réduite

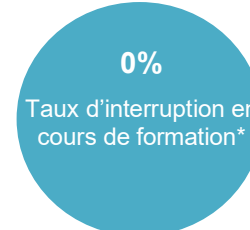
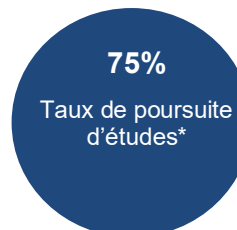
- Mise en place d'une adaptation des moyens de la prestation.

Dates et modalités de contact : Chaque année en septembre et/ou dès signature du contrat d'apprentissage

Contact : **VALAREP** 85 avenue de Denain 59300 Valenciennes

Tel : 03 27 21 58 58 - Mail : valarep@valarep.fr

RESULTATS DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :



**Données issues de la consolidation des indicateurs pour l'année 2022*

***Résultat examens session de juin 2020 / ***enquête Insertion 01/21*

VALEUR AJOUTÉE : Individualisation des parcours de formation,

- Point Info Écoute accessible au centre.
- Accès aux ressources pédagogiques (ENT, CDI, ...)



- Accompagnement individuel

